



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir  
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **28 DEC. 2023**

Publié le :

**28 DEC. 2023**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

## DELIBERATION N°.2023.107

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A SONIA LAJIMI, PIERRE BARROS A JACQUELINE HAESINGER, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN

### ABSENTS :

GILDO VIERA, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N° 2 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;  
Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières ;  
Vu la délibération n° 2023.015 approuvant le vote du budget primitif 2023 de la commune ;  
Vu la délibération n°2023.025 concernant la décision modificative n°1 du budget 2023 de la commune ;  
Vu la délibération n°2023.049 concernant la décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune ;  
Vu la délibération n°2023.095 concernant la décision modificative n°3 du budget 2023 de la commune ;  
Vu la délibération n°2023.106 concernant la décision modificative n°4 du budget 2023 de la commune ;

**Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** la Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, des dépenses nouvelles d'investissement, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon les modalités ci-dessous :

Chapitre	Budget 2023 (BP + DM)	Ouverture crédits 2024 (25%)
20	30 000 €	7 500 €
21	6 701 749.03 €	1 675 437.25 €
23	2 000 000 €	500 000 €
204	11 323.20 €	2 830.80 €

- **AUTORISE** la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,  
Jeanick SOLITUDE

